



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch

Département de la cohésion sociale

Monsieur Thierry Apothéloz

Conseiller d'Etat

Case postale 3965

1211 Genève 3

Carouge, le 7 mars 2019

**Concerne : Consultation sur le règlement modifiant le règlement sur l'état civil
(E 1 13.03)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre lettre du 26 février 2019, relative à l'objet cité en titre, nous est bien parvenue et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Notre Comité s'est penché sur le projet de modification réglementaire soumis à notre consultation lors de sa séance du 4 mars 2019.

En l'espèce, considérant l'intérêt que revêt la possibilité pour les magistrats des communes d'enregistrer des partenariats en sus de célébrer des mariages, notre organe exécutif a préavisé favorablement la modification réglementaire proposée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur général

Alain Rütsche

Le Président

Xavier Magnin